

Les objectifs de développement durable et le cycle de recensements de 2020

Sélection de sujets relatifs aux recensements internationaux¹

Publié en janvier 2018

INTRODUCTION

Cette note technique de la série Sélection de sujets relatifs aux recensements internationaux (STIC, selon l'acronyme anglais) offre aux organismes nationaux de statistiques (NSO, selon l'acronyme anglais) des informations sur la manière d'intégrer les préparatifs du cycle de recensements de 2020 aux exigences de collecte de données établies par les 17 Objectifs de développement durable (SDG, selon l'acronyme anglais) et les 169 cibles qui les accompagnent. Les Nations Unies (UN, selon l'acronyme anglais) L'Assemblée générale des Nations Unies a adopté l'Agenda pour le développement durable - le document qui établit les SDG - le 25 septembre 2015. Les SDG présentent une vision pour un monde transformé en 2030. Un monde où tous les objectifs des SDG étaient atteints ne connaîtrait pas la pauvreté absolue; serait plus égalitaire, pacifique, juste et inclusif; soutiendrait les droits de l'homme, l'égalité des sexes et l'autonomisation des femmes et des filles; et protégerait la planète et ses ressources (General Assembly Resolution 70/1 2015). Les cibles quantifiables des SDG qui définissent ce monde transformé ont été adoptés le 11 mars 2016.

Les recensements de 2020 et 2030 auront lieu respectivement au début et à la fin de la période du déploiement des SDG. Les progrès pour atteindre les objectifs seront mesurés à l'aide de 232 indicateurs. Les États membres de l'UN se sont engagés à développer des indicateurs nationaux qui correspondent aux aspirations mondiales exprimées dans les SDG.

La figure 1 donne un exemple de la hiérarchie objectif-but-indicateur qui sera utilisée pour évaluer le programme de développement post-2015. Ces objectifs constituent une aspiration de ce à quoi le monde

devrait ressembler en 2030. Les cibles établissent les paramètres pour que cette vision soit une réussite. Les indicateurs fournissent les métriques spécifiques. Le cadre de données établi et déployé par les NSO sera utilisé pour évaluer les progrès accomplis pour concrétiser la vision du monde proposée par les SDG pour 2030.

Ce STIC associera chaque indicateur se rapportant au recensement à une section pertinente des Principes et recommandations pour les recensements de la population et des logements (United Nations 2015). Des références additionnelles contenant de l'information sur les questions types et les normes internationales de codage sont aussi incluses.

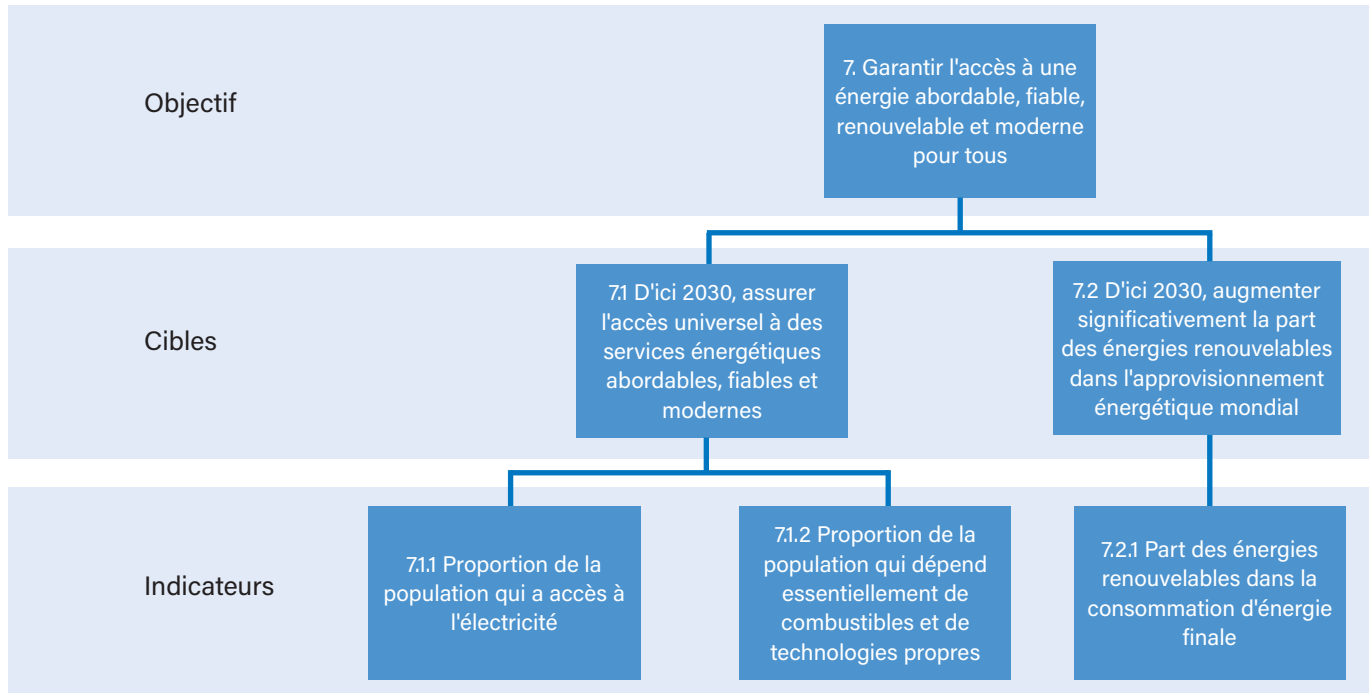
LE RÔLE DES RECENSEMENTS DANS L'ÉVALUATION ET LE SUIVI DES SDG

La quantité et l'étendue des données nécessaires pour le suivi et l'évaluation des SDG sont déconcertantes et représentent un défi de taille pour la communauté internationale des données. Les sujets abordés par les SDG seront évalués par le biais de sources de données provenant de divers instruments de surveillance environnementale et socio-économique. Les données démographiques sont d'importance capitale pour les objectifs 1, 3, 4, 5, et 6 et seront donc suivies à travers les recensements et enquêtes réalisés dans les ménages. Plusieurs autres cibles des SDG utilisent également des données démographiques comme dénominateurs.

¹ Cette note technique fait partie de la série « Sélection de sujets relatifs aux recensements internationaux » examinant des questions d'intérêt pour la communauté statistique internationale. Le Bureau du recensement des États-Unis aide les pays à améliorer leurs systèmes statistiques nationaux en s'engageant dans le développement des capacités afin de renforcer les compétences statistiques de manière durable.

Figure 1.

Un exemple de la hiérarchie des SDG avec l'objectif 7



Source : United Nations Statistical Commission, Economic and Social Council, 2016.

Helleringer (2015) note que de nombreux indicateurs démographiques sont mieux suivis par le biais de systèmes d'établissement des statistiques de l'état civil et d'enregistrement des faits d'état civil (CRVS, selon l'acronyme anglais) avec une couverture complète ou presque complète. Cependant, plusieurs systèmes CRVS sur les territoires Africain et du sud et sud-est de l'Asie enregistre moins de la moitié des naissances et des décès (United Nations Statistics Division 2014). Dans ces pays, les recensements et enquêtes auprès des ménages joueront un rôle important en fournissant la surveillance démographique nécessaire à l'évaluation et au suivi des SDG. L'évaluation des effets des Objectifs de développement pour le millénaire (MDG, selon l'acronyme anglais) sur des groupes démographiques différenciés se révèle difficile car les instruments de surveillance n'offrent pas les catégories appropriées et les tailles d'échantillon nécessaires pour cibler les groupes plus petits. Afin de répondre aux normes de désagrégation établies dans le programme 2030, le Réseau des solutions pour le développement durable (2015) recommande une collecte de données qui permet d'analyser les éléments suivants :

- Sexe et genre
- Âge
- Quintiles et déciles de revenu
- Lieu
- Handicap
- Ethnicité et statut autochtone
- Activité économique
- Statut de migrant

Dans certains pays, les cycles de recensements de 2020 et 2030 peuvent constituer l'une des seules sources de données pour les tableaux croisés sur de petites zones et de petits groupes pendant la période de déploiement des SDG.

Métadonnées pour les cibles des SDG

Les métadonnées sont essentielles pour gérer tout projet axé sur les données. Ceci est particulièrement vrai pour les SDG, avec des centaines de participants qui génèrent des données aux niveaux mondial, régional et local. Les métadonnées permettent aux personnes qui génèrent les données de définir et de mesurer les cibles de manière cohérente. Les NSO doivent intégrer les normes établies dans les métadonnées à leur processus de planification pour la collecte de données statistiques. La planification proactive, au lieu du post-traitement rétroactif, permet de répondre plus facilement et plus économiquement aux normes décrites dans les métadonnées.

La Commission de statistique De l'UN dispose d'un site Web pour diffuser des métadonnées pour chaque but des SDG. Les métadonnées incluent les concepts et les définitions, les méthodologies et les sources de données. Le site est disponible à l'adresse <<https://unstats.un.org/sdgs/metadata/>>. Au moment de la rédaction, cette liste était incomplète et certains indicateurs concernant le recensement ne comportaient pas de métadonnées. Le site sera actualisé régulièrement au fur et à mesure que les métadonnées sur les cibles sont définies.

En plus de cette ressource, deux organismes appuyés par les Nations Unies ont compilé des boîtes à outils pour aider les NSO à planifier leurs activités liées aux SDG.

Tableau 1.

Ressources pour la planification, la mesure et les rapports d'activité relatifs aux SDG

Organisme	Site Web	Où trouver
Partenariat mondial pour les données sur le développement durable	www.data4sdgs.org/toolbox	Outils d'aide à la création, au déploiement et à la diffusion des données relatives aux SDG
Plate-forme de connaissances sur le développement durable	sustainabledevelopment.un.org/topics/indicators	Rapports et documents cadres

Source : U.S. Census Bureau.

Planification des conditions de base, de la mesure et de l'évaluation des SDG

L'évaluation des MDG fut difficile parce qu'il n'existait pas de statistiques de base ni d'indicateurs normalisés. Par conséquent, il faut élaborer des stratégies nationales de collecte et de publication de données qui combinent une variété de sources de données existantes et parfois nouvelles. Les NSO peuvent profiter de leur importance au sein du système statistique national lorsqu'ils cherchent à obtenir les ressources nécessaires pour répondre aux besoins en données des SDG, que ce soit auprès de sources internes ou de fournisseurs.

Il est temps de procéder à cette planification. Le programme des SDG se déroule jusqu'en 2030. En fonction des calendriers de recensement et des principales enquêtes auprès des ménages, seulement une ou deux occasions peuvent se présenter pour recueillir des données sur les indicateurs clés. Le modèle présenté dans ce STIC constitue un exemple du type d'exercice que chaque NSO devrait entreprendre. La création d'un portefeuille de données sur les SDG ne devrait pas être un exercice rétroactif, où des données déjà collectées sont utilisées pour le suivi des SDG.

Guide pour mesurer les indicateurs des SDG

Le tableau 2 fournit des directives sur la façon de structurer les questions du recensement qui sont pertinentes pour les cibles des SDG.² Il se limite aux objectifs ayant une composante démographique importante. La ou les sections relatives à l'indicateur dans les *Principles and Recommendations* (United Nations Statistical Division 2015) sont soulignées, de même que les notes supplémentaires, qui comprennent les définitions des concepts provenant des organismes internationaux pertinents.

² Notez que la liste des indicateurs des SDG est en cours de développement. La numérotation des indicateurs inclus dans le tableau a été validée en fonction de la liste publiée après la 48e session de la Commission de statistique des Nations Unies qui a eu lieu en mars 2017.

CONCLUSION

Par leur nature exhaustive, les mesures des SDG représente une tâche ardue pour le système statistique national de tous les pays. Cela exige une planification et une collaboration minutieuses pour tirer parti des données produites dans de nombreux secteurs, générer les mesures utilisées dans les indicateurs et éviter la duplication des efforts. Cette note technique fournit des orientations aux NSO pour atteindre cet objectif en ce qui concerne les données des recensements et des enquêtes auprès des ménages.

RÉFÉRENCES

- General Assembly Resolution 70/1, 2015, "Transforming our world: the 2030 Agenda for Sustainable Development," October 21, <<https://documents-dds-ny.un.org/doc/UNDOC/GEN/N15/291/89/PDF/N1529189.pdf?OpenElement>>.
- Helleringer, Stephane, 2015, *Monitoring demographic indicators for the post 2015 Sustainable Development Goals*, International Union for the Scientific Study of Population.
- Sustainable Development Solutions Network, 2015, "Leaving No One Behind: Disaggregating Indicators for the SDGs," <<http://unsdsn.org/wp-content/uploads/2015/10/151026-Leaving-No-One-Behind-Disaggregation-Briefing-for-IAEG-SDG.pdf>>.
- United Nations Statistical Commission, Economic and Social Council, 2016, *Report of the Inter-Agency and Expert Group on Sustainable Development Indicators, Note by the Secretary-General*, CN.3/2016/2/Rev.1, United Nations Publications.
- United Nations Statistical Division, 2017, *SDG Indicators*, <<https://unstats.un.org/sdgs/indicators/indicators-list/>>.
- United Nations Statistical Division, 2015, *Principles and Recommendations for Population and Housing Censuses*, New York: Publications des Nations Unies.
- United Nations Statistics Division, 2014, *Coverage of civil registration system, December*, <https://unstats.un.org/unsd/demographic/CRVS/Website_final_coverage.xls>

Guide pour la mesure des indicateurs des SDG liés aux recensements (suite)

A - Sujet additionnel mesuré directement C - Sujet central mesuré indirectement DA - Sujet additionnel dérivé DC - Sujet central dérivé M-Ménage P-Population

Cible	Indicateur	Sujet P&R	Section P&R	Univers des sources de données	Remarques
Objectif 1. Éliminer la pauvreté sous toutes ses formes partout dans le monde					
1.1 D'ici 2030, éradiquer l'extrême pauvreté partout dans le monde, ce qui correspond actuellement aux personnes vivant avec moins de 1,25 dollar par jour	1.1.1 Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté établi au niveau international, par sexe, âge, situation de l'emploi et emplacement géographique (urbain/rural)	A		P	
1.2 D'ici 2030, réduire d'au moins la moitié la proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui vivent dans la pauvreté sous toutes ses formes, telle qu'elle est définie au niveau national	1.2.1 Proportion de la population vivant sous le seuil de pauvreté de la nation, par sexe et par âge 1.2.2 Proportion d'hommes, de femmes et d'enfants de tous âges qui vivent dans la pauvreté sous toutes ses formes, telle qu'elle est définie au niveau national	A	4.382-4.386	P	Les indicateurs de pauvreté sont souvent inclus dans les recensements mais sont mieux évalués à l'aide d'enquêtes auprès des ménages (par exemple, l'Enquête sur la mesure des niveaux de vie). Les actifs enregistrés lors du recensement peuvent être utilisés pour créer un indice de richesse, ce qui permet de mesurer la pauvreté relative. Il est difficile de mesurer la pauvreté absolue comme étant un revenu inférieur à une certaine valeur.
1.3 Instaurer des systèmes et des mesures de sécurité sociale appropriés au niveau national pour tous, y compris des seuils, et parvenir d'ici 2030 à une couverture substantielle des pauvres et des personnes vulnérables	1.3.1 Proportion de la population couverte par les sociétés/systèmes de protection sociale, par sexe, en faisant la distinction entre les enfants, les chômeurs, les personnes âgées, les personnes handicapées, les femmes enceintes, les nouveaux-nés, les accidentés du travail, et les pauvres et les vulnérables	A		P	La couverture peut être adaptée aux programmes de protection du revenu dont l'admissibilité est déterminée par des caractéristiques démographiques (par exemple, l'âge, le handicap, etc.).
1.4 D'ici 2030, veiller à ce que tous les hommes et les femmes, en particulier les pauvres et les vulnérables, aient des droits égaux aux ressources économiques ainsi que l'accès aux services de base, à la propriété et au contrôle de la terre et d'autres formes de propriété, à l'héritage, aux ressources naturelles, aux nouvelles technologies adéquates et aux services financiers, incluant la microfinance	1.4.1 Proportion de la population vivant en ménage ayant accès aux services de base	C		H	Données collectées pour l'unité d'habitation, la proportion de la population peut être modélisée. Les données de niveau individuel peuvent être estimées en fonction des réponses des ménages.

Tableau 2.

Guide pour la mesure des indicateurs des SDG liés aux recensements (suite)

A - Sujet additionnel mesuré directement C - Sujet central mesuré directement DA - Sujet additionnel dérivé DC - Sujet central dérivé
M-Ménage P-Population

Cible	Indicateur	Sujet P&R	Section P&R	Univers des sources de données	Remarques
3.1 D'ici 2030, réduire le taux mondial de mortalité maternelle à moins de 70 par 100 000 naissances vivantes	1.4.2 Proportion de la population adulte totale ayant des droits fonciers reconnus par la loi, avec des documents légaux, et qui perçoit ses droits fonciers comme garantis, par sexe et par mode d'occupation	DA	4.556-4.559	H	Certains recensements relèvent le titre d'occupation de l'unité d'habitation. Le titre d'occupation du ménage répondant peut correspondre ou non au titre d'occupation de l'unité d'habitation.
Objectif 3. Assurer une vie saine et promouvoir le bien-être de tous et à tout âge					
3.7 D'ici 2030, garantir un accès universel aux services de soins en matière de reproduction et de sexualité, incluant la planification familiale, l'information et l'éducation ainsi que l'intégration des soins en matière de reproduction dans les stratégies et programmes nationaux	3.1.1 Taux de mortalité maternelle	A	4.252-4.254	P	Les modèles de questions de sélection pour la mortalité maternelle sont donnés dans la section P&R.
3.2 D'ici 2030, faire cesser les décès évitables de nouveau-nés et d'enfants de moins de 5 ans, tous les pays s'efforçant de réduire la mortalité néonatale à moins de 12 pour 1 000 naissances vivantes et la mortalité des enfants de moins de 5 ans à moins de 25 pour 1 000 naissances vivantes	3.2.1 Taux de mortalité chez les moins de cinq ans	DA	Se référer à 4.216-4.236 pour les méthodes indirectes et les questions modèles sur les enfants nés vivants/en vie.	P	Des enquêtes auprès des ménages élaborées avec soin et portant sur un large échantillon peuvent produire de meilleurs résultats.
3.7 D'ici 2030, garantir un accès universel aux services de soins en matière de reproduction et de sexualité, incluant la planification familiale, l'information et l'éducation ainsi que l'intégration des soins en matière de reproduction dans les stratégies et programmes nationaux	3.7.2 Taux de natalité chez les adolescentes (10-14 ans; 15-19 ans) pour 1 000 femmes dans ce groupe d'âge	C	4.226	P	L'âge/date de la première relation et l'âge à la première naissance sont conseillés dans les pays où les taux de natalité chez les adolescentes et les mariages d'enfants sont élevés.
Objectif 4. Assurer une éducation inclusive et équitable ainsi que promouvoir des opportunités d'apprentissage tout au long de la vie pour tous les citoyens					
4.1 D'ici 2030, garantir à toutes les filles et à tous les garçons un éducation primaire et secondaire gratuite, équitable et de qualité, conduisant à des résultats d'apprentissage pertinents et efficaces	4.1.1 Proportion d'enfants et de jeunes : (a) en deuxième et troisième années; (b) à la fin du primaire; et (c) à la fin du secondaire atteignant un minimum de compétences en (i) lecture et (ii) mathématiques, par sexe	C	Les niveaux des programmes ISCED-P sont cités dans 4.271. Les niveaux d'éducation atteint de l'ISCED-P sont indiqués au point 4.276.	P	La maîtrise minimale de la lecture est mesurable si tous les individus sont interrogés sur l'alphabétisation. Des catégories types pour la présence (deuxièmes et troisièmes années) et le rendement (fin du primaire/fin du secondaire) sont fournies.

Tableau 2.

Guide pour la mesure des indicateurs des SDG liés aux recensements (suite)

A - Sujet additionnel mesuré directement C - Sujet central mesuré directement DA - Sujet additionnel dérivé DC - Sujet central dérivé
M-Ménage P-Population

Cible	Indicateur	Sujet P&R	Section P&R	Univers des sources de données	Remarques
4.2 D'ici à 2030, garantir que toutes les filles et tous les garçons aient accès à un développement préscolaire, à des soins et à une éducation pré-primaire de qualité afin qu'ils soient prêts pour l'éducation primaire	4.2.2 Taux de participation à l'apprentissage dirigé (un an avant l'âge officiel d'entrée au primaire), par sexe	C	Les niveaux des programmes ISCED-P sont cités dans 4.271. Le niveau 0 d'éducation atteint de l'ISCED-A est défini aux points 4.276-4.277.	P	Aucune relation ne doit être supposée entre l'assiduité, les résultats scolaires et l'alphabétisation. Toute divergence entre la classification du niveau ISCED et les classifications nationales doit être expliquée dans les publications du recensement.
4.3 D'ici 2030, assurer un accès équitable pour toutes les femmes et tous les hommes à un enseignement technique, professionnel et supérieur abordable et de qualité, y compris à l'université	4.3.1 Taux de participation des jeunes et des adultes à une formation et éducation formelle et non formelle au cours des 12 mois précédents, par sexe	C	4.265-4.271	P	L'assiduité comme définie dans le P&R mesure cet indicateur.
4.5 D'ici 2030, éliminer les disparités entre hommes et femmes dans l'éducation et assurer l'égalité d'accès à tous les niveaux d'éducation et de formation professionnelle pour les personnes vulnérables, y compris les personnes handicapées, les peuples autochtones et les enfants en situation de vulnérabilité	4.5.1 Indices de parité (féminin/masculin, rural/urbain, quintile de richesse le plus bas/le plus élevé et autres, tels que l'état de personne handicapée, les peuples autochtones et les personnes touchées par des conflits, à mesure que les données se font disponibles) pour tous les indicateurs d'éducation de cette liste qui peuvent être désagrégés	DC	Référez-vous à 4.265-4.271 et aux sections de désagrégation pertinentes.	P	Des tableaux croisés sur de petits secteurs peuvent être produits pour plusieurs des indices de parité qui reposent sur des données de recensement.
4.6 D'ici 2030, faire en sorte que tous les jeunes et une grande partie des adultes, aussi bien les hommes que les femmes, sachent lire, écrire et compter	4.6.1 Pourcentage de la population d'un groupe d'âge donné atteignant au moins un niveau déterminé de compétences fonctionnelles (a) en lecture et en écriture et (b) en calcul, par sexe	C	4.258-4.264	P	Le concept d'alphabétisation est présenté au point 4.258. Dressez un tableau répertoriant les personnes de plus et de moins de 15 ans afin de permettre une comparaison internationale. L'évaluation directe de l'alphabétisation pendant le dénombrement de recensement se révèle peu pratique. Des questions d'auto-évaluation peuvent être gérées avec le recensement afin de fournir des taux d'alphabétisation pour de petits secteurs.
Objectif 5. Promouvoir l'égalité des sexes et renforcer l'autonomie de toutes les femmes et les filles					
5.3 Éliminer toutes les pratiques abusives, telles que le mariage de mineurs, le mariage précoce ou forcé et les mutilations génitales chez les femmes	5.3.1 Proportion de femmes âgées de 20 à 24 ans qui étaient mariées ou en union avant l'âge de 15 ans et avant l'âge de 18 ans	C	4.163-4.171	P	Des suggestions de réponses aux questions sur le mariage sont données au point 4.164.
5.5 Assurer la participation intégrale et véritable des femmes et l'égalité des chances en matière de leadership à tous les niveaux décisionnels de la vie politique, économique et publique	5.5.2 Proportion de femmes occupant des postes de direction	C	4.352	P	Référez-vous au codage de l'ISCO pour vous assurer que les données sont comparables.
5.b Renforcer l'utilisation de technologies habilitantes, en particulier les technologies de l'information et des communications, afin de promouvoir l'autonomisation des femmes	5.b.1 Proportion d'individus possédant un téléphone cellulaire, par sexe	C	4.564	H	Les téléphones cellulaires font généralement partie des biens du ménage, ce qui permet de mesurer l'accès au niveau du ménage mais pas la propriété directe. Dans certains recensements, il est demandé directement si chaque membre du ménage utilise des appareils de télécommunication.

Tableau 2.

Guide pour la mesure des indicateurs des SDG liés aux recensements (suite)

A - Sujet additionnel mesuré directement C - Sujet central mesuré directement DA - Sujet additionnel dérivé DC - Sujet central dérivé
M-Ménage P-Population

Cible	Indicateur	Sujet P&R	Section P&R	Univers des sources de données	Remarques
Objectif 6. Assurer la disponibilité et la gestion durable de l'eau et des services sanitaires pour tous					
6.1 D'ici 2030, assurer un accès universel et équitable à une eau potable saine et abordable à tous les citoyens	6.1.1 Proportion de la population utilisant des services d'eau potable gérés de façon sécuritaire	C	4.494-4.495	H	Données collectées par l'unité d'habitation, mais la proportion de la population peut être modélisée. Les données de niveau individuel peuvent être estimées en fonction des réponses des ménages.
6.2 D'ici 2030, assurer l'accès de tous à des services sanitaires et d'hygiène adéquats et équitables, et mettre fin à la défécation en plein air, en prêtant une attention particulière aux besoins des femmes, des filles et des personnes en situation de vulnérabilité	6.2.1 Proportion de la population utilisant des services sanitaires gérés convenablement, y compris un lavabo pour se laver les mains avec de l'eau et du savon	C	4.498-4.500	H	L'élimination des déchets et des résidus sanitaires est effectuée au niveau de l'unité d'habitation. Les données de niveau individuel peuvent être estimées en fonction des réponses des ménages.
Objectif 7. Garantir l'accès à une énergie abordable, fiable, renouvelable et moderne pour tous					
7.1 D'ici 2030, assurer l'accès universel à des services énergétiques abordables, fiables et modernes	7.1.1 Proportion de la population qui a accès à l'électricité	C	4.511-4.512	H	Partiellement recueilli parmi les réponses relatives au combustible utilisé pour l'éclairage au niveau des ménages. Les données de niveau individuel peuvent être estimées en fonction des réponses des ménages.
	7.1.2 Proportion de la population qui dépend essentiellement de combustibles et de technologies propres	C	4.510	H	Partiellement recueilli parmi les réponses relatives au combustible utilisé pour cuisiner au niveau des ménages. Les données de niveau individuel peuvent être estimées en fonction des réponses des ménages.
Objectif 8. Promouvoir une croissance soutenue, inclusive et durable, un plein emploi productif et un travail décent pour tous					
8.5 D'ici 2030, parvenir au plein emploi productif et à un travail décent pour toutes les femmes et les hommes, y compris les jeunes et les personnes handicapées, et à une rémunération égale pour un travail de valeur égale	8.5.2 Taux de chômage, par sexe, âge et personnes handicapées	C	Le concept de situation vis-à-vis de l'activité est abordé aux points 4.307-4.311.	P	Le recensement peut fournir une désagrégation complète par l'état de personne handicapée. De nombreux types de formation en cours d'emploi figurent dans la liste des personnes classées comme employées.
			Le chômage en tant que composante de la situation vis-à-vis de l'activité est abordé aux points 4.321-4.322.		
			L'état de personne handicapée est abordé aux points 4.193-4.196.		

Tableau 2. Guide pour la mesure des indicateurs des SDG liés aux recensements (suite)

A - Sujet additionnel mesuré directement C - Sujet central mesuré directement DA - Sujet additionnel dérivé DC - Sujet central dérivé
M-Ménage P-Population

Cible	Indicateur	Sujet P&R	Section P&R	Univers des sources de données	Remarques
8.6 D'ici 2020, diminuer sensiblement la proportion de jeunes sans emploi, éducation ou formation	8.6.1 Proportion de jeunes (15-24 ans) qui ne sont pas dans le système d'éducation, en emploi ou en formation	C	La classification des personnes employées se trouve dans le paragraphe 4.316.	P	Le recensement peut fournir une désagrégation complète de la situation d'emploi par âge.
8.7 Adopter des mesures immédiates et efficaces pour éradiquer le travail forcé, mettre fin à l'esclavage moderne et au trafic de personnes, garantir l'interdiction et l'élimination des pires formes de travail des enfants, y compris le recrutement et l'utilisation d'enfants soldats, et, d'ici 2025, mettre fin au travail des enfants sous toutes ses formes	8.7.1 Proportion et quantité d'enfants âgés de 5 à 17 ans impliqués dans le travail des enfants, par sexe et par âge	DC	Peut être déduite des questions sur l'âge et l'emploi.	P	Reportez-vous à l'ILO pour les critères d'âge et la distinction entre travail nuisible et positif des enfants. (disponible en anglais seulement) http://ilo.org/ipec/facts/lang--en/index.htm
8.9 D'ici 2030, concevoir et instaurer des politiques visant à promouvoir un tourisme durable qui crée des emplois et met en valeur la culture et les produits locaux	8.9.2 Nombre d'emplois dans l'industrie du tourisme par rapport au total des emplois et taux de croissance de ceux-ci, par sexe	DC	4.356-4.359	P	Compiler les informations sur l'industrie conformément à l'ISIC. La correspondance doit être établie lorsque le codage est réalisé selon les normes nationales.
Objectif 9. Construire des infrastructures résilientes, promouvoir une industrialisation inclusive et durable et stimuler l'innovation					
9.2 Promouvoir une industrialisation inclusive et durable et, d'ici 2030, augmenter considérablement la part de l'industrie dans l'emploi et le produit intérieur brut, en tenant compte des circonstances nationales, et doubler cette part dans les pays les moins développés	9.2.2 L'emploi dans le secteur manufacturier comme proportion de l'emploi total	C	4.356-4.359	P	Voir la note relative au point 8.9 ci-dessus.
9.5 Accroître la recherche scientifique, moderniser les capacités technologiques des secteurs industriels de tous les pays, notamment des pays en développement. De plus, d'ici 2030, encourager l'innovation et augmenter sensiblement le nombre de chercheurs et de développeurs par million d'habitants, ainsi que les dépenses publiques et privées en matière de recherche et de développement	9.5.2 Nombre de chercheurs (en équivalent temps plein) par million d'habitants	C	4.352-4.355	P	Les emplois liés à la recherche peuvent être relevés à partir des réponses sur la profession.

Tableau 2.

Guide pour la mesure des indicateurs des SDG liés aux recensements (suite)

A - Sujet additionnel mesuré directement C - Sujet central mesuré directement DA - Sujet additionnel dérivé DC - Sujet central dérivé M-Ménage P-Population

Cible	Indicateur	Sujet P&R	Section P&R	Univers des sources de données	Remarques
Objectif 10. Réduire les inégalités au sein des pays et entre eux					
10.2 D'ici 2030, autonomiser et promouvoir l'inclusion sociale, économique et politique de tous, sans distinction d'âge, de sexe, de handicap, de race, d'ethnie, d'origine, de religion ou de statut économique ou autre	10.2.1 Proportion de personnes vivant avec moins de 50 % du revenu médian, par âge, sexe et état de personne handicapée	A	4.382-4.386	P	Bien que certains pays enregistrent directement le revenu lors du recensement, cette méthode n'est pas recommandée, notamment dans les pays où le travail salarié est peu commun.
Objectif 11. Rendre les villes et les établissements humains inclusifs, sécuritaires, résilients et durables					
11.1 D'ici 2030, garantir l'accès à un logement et à des services de base adéquats, sécuritaires et abordables à tous et rénover les taudis	11.1.1 Proportion de la population urbaine vivant dans des taudis, des établissements informels ou des logements inadéquats	Murs extérieurs : C Plancher et toiture : A Nombre de chambres : C Approvisionnement en eau : C Eau potable : C Toilette : C Eaux d'égout : C Mode d'occupation : C	Murs extérieurs : 4.545-4.547 Plancher et toiture : 4.548 Nombre de chambres : 4.482-4.484 Approvisionnement en eau : 4.490-4.493 Eau potable : 4.494-4.495 Toilette : 4.496-4.499 Eaux d'égout : 4.500 Mode d'occupation : 4.556-4.559	H	Le Centre des Nations Unies pour les établissements humains définit un taudis comme un ménage qui ne dispose pas d'un ou de plusieurs des éléments suivants : 1. Un logement durable de caractère permanent qui protège contre les intempéries. 2. Une surface habitable suffisante, c'est-à-dire pas plus de trois personnes partageant la même pièce. 3. Un accès facile à l'eau potable en quantité suffisante et à un prix abordable. 4. Un accès à un espace sanitaire adéquat sous la forme d'une toilette privée ou publique partagée par un nombre raisonnable de personnes. 5. Le droit du locataire au maintien dans les lieux qui empêche les expulsions forcées. http://mirror.unhabitat.org/documents/media_centre/sowcr2006/SOWCR%205.pdf
Objectif 16. Promouvoir des sociétés pacifiques et inclusives en faveur du développement durable, assurer l'accès au système judiciaire pour tous et mettre en place des institutions efficaces, responsables et inclusives à tous les niveaux					
16.7 Assurer un processus décisionnel réactif, inclusif, participatif et représentatif à tous les niveaux	16.7.1 Proportions de postes (par sexe, âge, état de personne handicapée et groupes de population) dans les institutions publiques (législatives nationales et locales, fonction publique et système judiciaire) par rapport aux distributions nationales	C	4.356-4.359	P	Peut être calculé en utilisant le code d'activité économique pour les institutions gouvernementales/publiques.
16.9 D'ici 2030, fournir une identité juridique à tous, y compris l'enregistrement de la naissance	16.9.1 Proportion d'enfants de moins de 5 ans dont les naissances ont été enregistrées auprès d'une autorité civile, par âge	A	Absent du P&R	P	L'inclusion dans un programme d'identification des biens meubles est prise en compte dans certains recensements.

Tableau 2.

Guide pour la mesure des indicateurs des SDG liés aux recensements (suite)

A - Sujet additionnel mesuré directement C - Sujet central mesuré directement DA - Sujet additionnel dérivé DC - Sujet central dérivé M-Ménage P-Population

Cible	Indicateur	Sujet P&R	Section P&R	Univers des sources de données	Remarques
Objectif 17. Renforcer ses moyens de mise en œuvre et dynamiser le partenariat mondial pour le développement durable					
176 Intensifier la coopération régionale et internationale Nord-Sud, Sud-Sud et triangulaire en matière de science, de technologie et d'innovation et de l'accès à celles-ci. Augmenter le partage des connaissances suivant des conditions mutuellement convenues, notamment par une meilleure coordination entre les mécanismes existants, particulièrement au niveau des Nations Unies, et par un mécanisme mondial de facilitation de la technologie	17.6.2 Abonnements à l'Internet haute vitesse par 100 habitants, par débit	C	4.571	H	Les biens de communication et de technologie de l'information sont relevés au niveau des ménages, incluant possiblement l'accès haute vitesse.

Source : U.S. Census Bureau, Target and Indicator Columns from U.N. Statistical Commission, Economic and Social Council.

ABRÉVIATIONS

CRVS	Enregistrement des faits d'état civil et de statistiques de l'état civil
ISCED-P	Classification internationale type de l'éducation (programmes)
ISCED-A	Classification internationale type de l'éducation (niveau)
ISCO	Classification internationale type des professions
ILO	Organisation internationale du travail
ISIC	Classification internationale type, par industrie, de toutes les branches d'activité économique
MDG	Objectif du Millénaire pour le développement
M&E	Suivi et évaluation
NSO	Organisme national de statistique
SDG	Objectif de développement durable